

Mercredi 14 mars 2018 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 5 mars 2018, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

Présents : BARBA Thierry, BRIANCON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, BAUME Jacqueline, MARIZY Christian, BRIE Ludovic, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JAHYER Dominique.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : JEANNIOT Pascal à NEVEUX Annick

Absents excusés : CHARTON Régis, MIKOLAJEK François **Absents** : PUPPINI Sandrine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 10 + 1 procuration
Votants : **11**

Pour mémoire, **documents remis aux membres du Conseil Municipal** : avec la convocation : en début de séance :

- 1) Document préparatif pour le budget 2018

GRAND REIMS : statuts de la communauté urbaine du Grand Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, DECIDE,**

D'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

POUR : 6 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

Eglise : accessibilité

Le maire explique qu'il faut déposer un dossier d'accessibilité pour l'aménagement de l'accessibilité « handicapé » de l'Eglise de Ville en Tardenois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire :

- à déposer le dossier Ad'AP pour l'église de Ville-en-Tardenois
- A demander d'autres devis pour cet aménagement

Label « Ville / village prudent(e) »

Le maire explique avoir reçu un courrier de la Préfecture de la Marne (c arr 378 – 18/02/18) concernant la politique de sécurité routière – label « ville prudente ». Le conseil municipal reste sensible à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,

Ne souhaite pas adhérer au label « Ville prudente ».

Informations, questions diverses

- Lotissement dit du CBR Derrière Les Murs : vente de terrains par la commune

L'Union syndicale libre du lotissement dit du CBR Derrière les Murs n'a pas de représentant. Elle n'a pas fait de réunion annuelle depuis plusieurs années.

La commune possède six terrains à bâtir à vendre. Le maire demande un prix approximatif au m² pour ces terrains. Les membres du conseil municipal souhaiteraient environ 110 € le m² à fixer lors de la prochaine réunion de conseil le 5 avril 2018.

- Ordures ménagères : Rue du Point du jour

Thierry BRIANCON explique avoir demandé lors de la commission Déchets du Grand Reims pour le ramassage des ordures ménagères de la rue du Point du Jour. Le stationnement dans cette rue est gênant pour le passage du camion. Le conseil municipal va réfléchir pour trouver une solution.

- Le lavoir de Ville en Tardenois

La communauté urbaine du Grand Reims est intervenue pour déboucher le lavoir. Il a été fait le constat qu'un riverain avait certainement nettoyé son matériel de maçonnerie au vu des dépôts de ciment trouvés dans le lavoir. Le lavoir n'a pu être débouché que partiellement.

- Implantation d'une maison de retraite

Le maire explique aux conseillers avoir reçu deux emails (c arr. 2343 du 21/12/17 et c arr. 517 du 14/03/2018) d'un organisme qui souhaiterait créer une structure sénior adaptés pour 14 personnes à Ville-en-Tardenois.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour que le maire prenne rendez-vous pour rencontrer cet organisme et pour une future implantation sur la commune.

- 11 novembre 2018

Thierry BRIANCON explique avoir eu quelques réunions avec quelques conseillers pour l'organisation du 11 novembre 2018. Le programme se profile petit à petit... Concert à l'église, chants avant le concert, vin d'honneur, installation d'un éclairage spécifique au monument aux morts... La commune de Chambrecy sera associée à cette commémoration. Une réunion aura lieu vendredi 16 mars prochain à 14 H afin de continuer l'organisation de cette journée... Les autres conseillers seront également sollicités dans les mois à venir pour aider à organiser.

- Le souvenir Français

Le maire a reçu un courrier de demande de subvention du « Souvenir français », association située à Fismes. Les conseillers municipaux expliquent qu'il est difficile de donner à toutes les associations... Ils ne souhaitent pas donner de subvention car la commune cotise déjà à la « Croix de Guerre ».

- Prévision pour le budget 2018

L'adjointe Annick NEVEUX expose les principales lignes du budget 2018 aux conseillers présents. Les conseillers sont d'accord avec les différents investissements qui pourront être faits par la commune. Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 avril 2018 pour voter le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.